

- > Prévention
- > Réduction des pollutions et des risques
- > Traitement

Ingénieur procédés en environnement



> Les missions :

L'ingénieur procédés met au point, au sein de l'usine dans laquelle il intervient, des procédés de réduction ou de traitement des pollutions et des nuisances, ou améliore des produits ou/et des process, pour limiter et réduire leurs impacts sur l'environnement. Il suit la mise au point de prototypes, les teste, en collaboration avec l'équipe "production" de l'usine. Parfois, il peut avoir également une mission d'encadrement et de gestion de budgets lorsqu'il est responsable de l'unité recherche et développement de l'entreprise. Il assure une veille réglementaire pour anticiper les nouvelles normes, et réalise des analyses de besoins de consommation pour définir les attentes des consommateurs.

> Le niveau de formation :

BAC + 5 ,
Ecoles d'ingénieur



> Le salaire

De l'ordre de 1980 euros nets mensuels.



> Les employeurs

- Les bureaux d'études
- Les services environnement des entreprises.



> Les qualités et les compétences requises

- C'est un métier qui demande :
- D'excellentes compétences sur une thématique donnée, mais aussi sur les produits et process industriels
 - Une grande rigueur
 - Un esprit curieux, inventif



> Les débouchés

C'est un métier en émergence. De plus en plus, les entreprises doivent prendre en compte l'environnement dans leurs choix techniques (pression réglementaire, assurance qualité de la production...). Cette compétence apportera à terme des gains commerciaux à l'entreprise.



> Pour en savoir plus

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Centre de Paris – Vanves : 27 rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15

Tel. : 01 47 65 20 00

Centre d'Angers : 2 square Lafayette BP 406 - 49004 Angers Cedex 01

Tel. : 02 41 20 41 20

Annuaire des agences régionales :

<http://www.ademe.fr/htdocs/presentation/presentationgenerale/implantations.htm>

> Pour aller plus loin dans le projet

Les conseillers d'orientation/psychologues des centres d'information et d'orientation (CIO) ou des établissements scolaires sont disponibles pour accompagner les porteurs de projets. Les services universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO) implantés dans les universités proposent aux étudiants un important fond documentaire, des conseils pour l'orientation, et une aide à l'insertion professionnelle. Annuaire des CIO en France : <http://www.education.gouv.fr/orient/listcio.htm>
Annuaire des SCUIO en France : http://www.onisep.fr/national/ou_informer/html/cio_paio_ml_scuio/minihome.htm

Source : APEC